

CONTRAT DE MEMBRE
COOPÉRATIVE D'ALIMENTS NATURELS ALINA

ENTRE :

_____ (Nom du membre utilisateur individuel)

_____ (Nom membre auxiliaire (demeurant sous le même toit))

_____ (Adresse complète à domicile)

_____ (Courriel)

Rés : _____

Cell : _____ (Téléphone)

Ci-après appelé(e) "LE MEMBRE"

ET

LA COOPÉRATIVE D'ALIMENTS NATURELS ALINA :

personne morale régie par la Loi sur les coopératives, ayant son domicile au 99, Rue Saint-Germain O., Rimouski, QC G5L 4B6 ici représentée par _____ et par _____ lesquels se déclarent dûment autorisés aux fins des présentes;

Ci-après appelée "LA COOPÉRATIVE".

Attendu que le membre s'est engagé à respecter les règlements de la Coopérative.

À titre de membre utilisateur de la Coopérative, le membre s'engage à :

1. en tant que futur membre de la coopérative et, afin d'acquérir son statut de membre, à verser un minimum de deux (2) parts sociales d'une valeur de dix dollars (10 \$) chacune pour un total de 20\$. Ces parts sont payables conformément aux modalités déterminées par les règlements de la coopérative.
2. Le membre s'engage à recourir habituellement aux services de la coopérative lorsque les services requis sont offerts par cette dernière.

La Coopérative s'engage à :

1. Fournir aux membres les services dans la mesure de ses possibilités en conformité avec sa mission, ses statuts et règlements.
2. Accepter la résiliation du présent contrat en tout temps moyennant un avis écrit à cet effet d'au moins 30 jours adressé au secrétaire de la coopérative, lequel avis équivaut à un avis de démission.
3. Utiliser les renseignements personnels en conformité avec les lois en vigueur.

Les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

1. Le membre s'engage à s'informer volontairement de tout ce qui peut être pertinent à l'accomplissement de son rôle et de ses responsabilités de membre. La coopérative s'engage à fournir des informations cohérentes et complètes pour répondre à ce questionnaire. La coopérative s'engage à favoriser la communication des membres vers le conseil d'administration et à donner suite aux demandes de ses membres.
2. Le futur membre reconnaît que les membres du conseil d'administration, dont les signataires aux présentes, sont parties au présent contrat, non pas à titre personnel, mais uniquement pour et dans l'intérêt de la coopérative.
3. Les parties conviennent que les membres du conseil d'administration, dont les signatures aux présentes, n'encourent aucune responsabilité personnelle par suite ou en relation avec le présent contrat.

Le membre déclare qu'il a lu, qu'il comprend et accepte toutes et chacune des clauses du contrat.

Signé à _____, le _____.
(ville) (date)

(membre utilisateur)

(représentant de la Coopérative)

(représentant de la Coopérative)